

Avenant n°1 à la convention d'objectifs
Entre
la Communauté d'Agglomération « Provence Alpes
Agglomération (PAA)
et
l'association de gestion « Le Cinématographe »

Entre

La communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération (PAA), représentée par sa présidente en exercice, Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, dûment habilitée par délibération n° 09 du 10 avril 2019,

Et

L'association de gestion « le Cinématographe », représentée par sa présidente Madame Sylvie LE BRETON,

Préambule :

En date du 20 juillet 2018, une convention d'objectifs a été signée entre PAA et Le Cinématographe pour l'année 2018.

Dans l'attente de la délégation de services publics, qui devrait intervenir au 1^{er} janvier 2020, il convient de prolonger la durée de cette convention.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'article 2 de la convention du 20 juillet 2018 est modifié ainsi :

La présente convention est conclue pour les années 2018 et 2019.

Article 2 : l'article 4.1 de la convention est complété ainsi :

Pour l'année 2019, la subvention de fonctionnement s'élève à 40 000 euros.

Article 3 : Les autres articles demeurent inchangés.

Fait en trois exemplaires originaux
à Digne-Les-Bains, le

La présidente de PAA



Patricia GRANET-BRUNELLO

La présidente de l'association
« Le Cinématographe »

Sylvie LE BRETON

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2019

Application agréée F. Legrand.com

70_DE-004-200067497-20190410-00_10042019